

Principaux résultats

Les régimes privés occupent une place importante dans la moitié des pays de l'OCDE. S'agissant des régimes obligatoires, le taux de remplacement brut assuré par les seuls régimes publics pour un salaire moyen s'élève à 40 % en moyenne dans les pays de l'OCDE, et à 49 % si l'on prend également en compte les régimes privés. Dans les huit pays de l'OCDE où les régimes privés facultatifs sont répandus, plus Israël et le Mexique, le taux de remplacement moyen est de 58 % pour un salarié moyennement rémunéré choisissant de cotiser à un régime facultatif tout au long de sa carrière, contre 36 % lorsqu'on tient seulement compte des régimes obligatoires. Si le salarié en question ne commence à cotiser à un régime facultatif qu'à partir de 45 ans, le taux de remplacement s'établit à 45 % en moyenne dans les huit pays, contre 58 % s'il y cotise pendant toute sa carrière.

Le Tableau 5.3 met en évidence l'interaction entre les régimes de retraite obligatoires, publics et privés, et les régimes facultatifs. Comme l'a montré le précédent indicateur, le taux de remplacement moyen assuré par les régimes obligatoires aux salariés moyennement rémunérés après une carrière complète est de 49 % : dans les 17 pays de l'OCDE pour lesquels les calculs des droits à la retraite couvrent uniquement les retraites publiques obligatoires, ce taux ressort à 55 % en moyenne ; en ce qui concerne les 9 pays de l'OCDE qui disposent à la fois de régimes publics et privés obligatoires mais pas de régimes facultatifs, le taux de remplacement moyen se monte à 51 % ; et s'agissant des 10 derniers pays, où les régimes facultatifs occupent une place importante, le taux de remplacement du seul régime obligatoire est de 36 %.

Régimes privés obligatoires

Onze pays en sont dotés, dont le Danemark, les Pays-Bas et la Suède, où les régimes privés ont une couverture quasi universelle et sont qualifiés de « quasi obligatoires ».

En Islande, aux Pays-Bas et en Suisse, les régimes privés sont pour la plupart à prestations définies, alors qu'ils sont à cotisations définies dans les autres pays. Les taux de remplacement des régimes privés obligatoires sont compris entre 6 % en Norvège et plus de 50 % au Danemark et en Islande. Dans tous les autres pays, ils s'inscrivent dans une fourchette allant de 19 % à 32 % pour les salaires moyens, sauf aux Pays-Bas où ils atteignent 42 %. En Suède, le taux de cotisation aux régimes privés augmente, passant de 4.5 % en-deçà du plafond du régime public à 30 % au-delà, d'où le taux de remplacement plus élevé pour les hauts salaires que pour les salaires moyens.

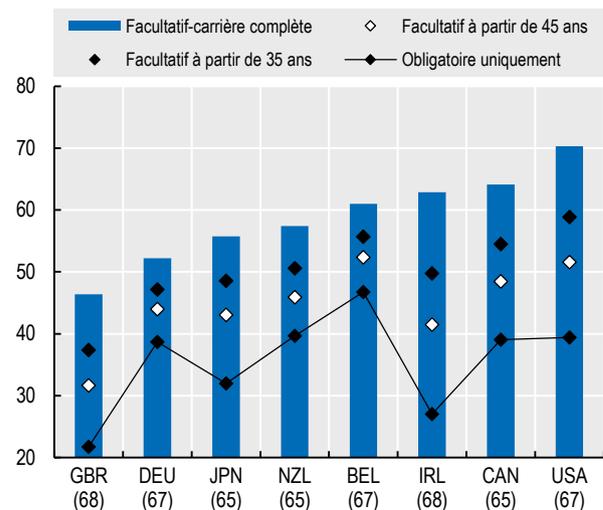
Régimes privés facultatifs

Les régimes privés facultatifs sont représentés pour huit pays où ces dispositifs concernent plus de 40 % de la population âgée de 15 à 64 ans (voir l'indicateur « Couverture des plans de retraite privés » au chapitre 9). Y ont en outre été ajoutés le compte de logement existant au Mexique et le compte d'indemnités de licenciement en Israël car s'ils ne sont pas utilisés durant la carrière professionnelle du salarié, ils sont transférés à son compte de retraite au moment du départ à la retraite. Les régimes privés facultatifs comprennent les dispositifs professionnels et individuels. Pour le Japon, c'est un dispositif à prestations définies qui est modélisé, les autres étant à cotisations définies. Pour Israël, le régime facultatif modélisé est le régime d'indemnités de licenciement, qui finance les pensions s'il n'est pas utilisé durant la carrière professionnelle du salarié. Pour le Mexique, c'est le compte de logement qui est modélisé, qui est également affecté aux pensions au moment de la retraite s'il affiche un solde positif.

La prise en compte des régimes privés facultatifs pour l'ensemble de la carrière en Allemagne, en Belgique, au Canada, aux États-Unis, en Irlande, en Israël, au Japon, au Mexique, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni se traduit par un taux de remplacement moyen pour ces dix pays de 58 % pour les rémunérations moyennes, contre 36 % lorsque seuls les régimes publics sont pris en considération. C'est en Irlande, aux États-Unis et au Royaume-Uni, que le volet facultatif a la plus forte incidence sur le taux de remplacement (plus de 29 points).

La durée de la période de cotisation influe sur le taux de remplacement total. Le graphique ci-dessous compare le cas d'un salarié ayant cotisé à taux plein pendant une carrière complète à celui d'un salarié ayant effectué une carrière complète mais n'ayant cotisé au régime facultatif qu'à partir de l'âge de 35 ans et de 45 ans, scénario peut-être plus pertinent. Il ne prend pas en compte les régimes retenus pour Israël et le Mexique car les cotisations au comptes d'indemnité de licenciements pour le premier et de logement pour le second y sont obligatoires à tous les âges.

Taux de remplacement brut en prenant en compte les cotisations aux régimes facultatifs à partir de différents âges



Pour ces huit pays, le versement de cotisations à compter de l'âge de 35 (45) ans seulement diminue le taux de remplacement brut de 10 (16) points de pourcentage en moyenne par rapport à une durée de cotisation complète. En Belgique, au Canada et aux États-Unis, le versement de cotisations au régime facultatif à partir de 35 ans se traduirait par un taux de remplacement brut supérieur à 55 %.

Tableau 5.3. Taux de remplacement bruts des régimes de retraite publics obligatoires, privés obligatoires et privés facultatifs

En pourcentage du salaire individuel

	Publics obligatoires			Privés obligatoires (PD et CD)			Total obligatoires			Facultatifs (PD et CD)			Total, facultatifs inclus		
	0.5	1	1.5	0.5	1	1.5	0.5	1	1.5	0.5	1	1.5	0.5	1	1.5
Allemagne	38.7	38.7	38.7				38.7	38.7	38.7	13.5	13.5	13.5	52.2	52.2	52.2
Australie	34.0	0.0	0.0	30.9	30.9	30.9	64.9	30.9	30.9						
Autriche	76.5	76.5	76.5				76.5	76.5	76.5						
Belgique	57.3	46.8	33.7				57.3	46.8	33.7	14.2	14.2	10.4	71.6	61.0	44.1
Canada	50.9	39.0	29.8				50.9	39.0	29.8	25.1	25.1	25.1	71.9	64.1	54.9
Chili	5.1	0.0	0.0	31.1	31.2	31.2	36.2	31.2	31.2						
Corée	55.6	37.3	27.0				55.6	37.3	27.0						
Danemark	63.1	23.7	13.3	50.7	50.7	50.7	113.8	74.4	64.0						
Espagne	72.3	72.3	72.3				72.3	72.3	72.3						
Estonie	33.8	19.4	14.6	27.6	27.6	27.6	61.4	47.1	42.3						
États-Unis	50.1	39.4	33.1				50.1	39.4	33.1	30.9	30.9	30.9	81.0	70.3	64.0
Finlande	56.5	56.5	56.5				56.5	56.5	56.5						
France	60.2	60.1	54.0				60.2	60.1	54.0						
Grèce	63.1	49.9	45.5				63.1	49.9	45.5						
Hongrie	56.1	56.1	56.1				56.1	56.1	56.1						
Irlande	54.1	27.0	18.0				54.1	27.0	18.0	35.8	35.8	35.8	89.9	62.9	53.8
Islande	12.3	3.1	2.1	63.0	63.0	63.0	75.3	66.1	65.1						
Israël	36.1	18.0	12.0	41.3	32.1	21.4	77.4	50.1	33.4	19.8	15.4	10.3	97.2	65.5	43.7
Italie	79.5	79.5	79.5				79.5	79.5	79.5						
Japon	42.5	32.0	28.5				42.5	32.0	28.5	23.8	23.8	23.8	66.2	55.8	52.3
Lettonie	44.6	44.6	44.6				44.6	44.6	44.6						
Lituanie	36.8	23.6	19.2				36.8	23.6	19.2						
Luxembourg	91.5	78.8	74.5				91.5	78.8	74.5						
Mexique	12.6	3.2	2.0	22.5	22.5	22.5	35.1	25.7	24.6	17.3	17.3	17.3	48.2	43.0	41.9
Norvège	45.7	39.6	30.1	4.7	5.9	6.2	50.4	45.4	36.3						
Nouvelle-Zélande	79.3	39.7	26.4				79.3	39.7	26.4	17.8	17.8	17.8	97.1	57.4	44.2
Pays-Bas	57.9	29.0	19.3	15.6	42.0	50.8	73.5	70.9	70.1						
Pologne	29.4	29.4	29.4				29.4	29.4	29.4						
Portugal	75.8	74.4	73.1				75.8	74.4	73.1						
République slovaque	59.5	49.6	47.0				59.5	49.6	47.0						
République tchèque	75.0	45.9	36.2				75.0	45.9	36.2						
Royaume-Uni	43.5	21.7	14.5				43.5	21.7	14.5	29.1	29.1	22.9	72.6	50.9	37.4
Slovénie	47.8	38.8	36.0				47.8	38.8	36.0						
Suède	41.6	41.6	30.8	12.5	12.5	34.4	54.1	54.1	65.3						
Suisse	32.4	21.4	15.2	20.6	21.0	14.0	53.0	42.4	29.2						
Turquie	67.4	67.4	67.4				67.4	67.4	67.4						
OCDE	51.1	39.6	34.9				60.0	49.0	44.7				66.1	55.2	50.5
Afrique du Sud	34.5	17.2	11.5				34.5	17.2	11.5	49.1	49.1	49.1	49.1	49.1	49.1
Arabie saoudite	59.6	59.6	59.6				59.6	59.6	59.6						
Argentine	83.7	71.2	67.1				83.7	71.2	67.1						
Brésil	92.1	58.9	58.9				92.1	58.9	58.9						
Chine	90.6	71.6	65.2				90.6	71.6	65.2						
Fédération de Russie	62.3	49.6	44.9	20.4	20.4	20.4	82.7	70.0	65.2						
Inde	83.4	83.4	83.4				83.4	83.4	83.4						
Indonésie	33.1	33.1	33.1	22.2	22.2	22.2	55.3	55.3	55.3						
UE28	54.7	45.5	41.2				60.3	52.0	48.8				63.6	55.4	51.8

Note : PD = prestations définies ; CD = cotisations définies.

Source : modèles de retraite de l'OCDE.



Extrait de :
Pensions at a Glance 2019
OECD and G20 Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/b6d3dcfc-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2020), « Taux de remplacement bruts : régimes de retraite publics et privés, obligatoires et facultatifs », dans *Pensions at a Glance 2019 : OECD and G20 Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/f01e0f2f-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.